

Royaume du Maroc

Initiative
nationale
pour le
développement
humain

Programme
de lutte contre
la Précarité



Août 2005



Initiative
nationale
pour le
développement
humain

Programme
de lutte contre
la Précarité

Constat

La précarité est le phénomène social le plus visible qui illustre la pauvreté. La typologie des personnes souffrant de précarité est très variée : enfant, adulte, homme, femme, un large éventail de personnes aux besoins spécifiques dont le dénominateur commun est la dégradation des conditions de vie.

Problématique

La précarité pose une problématique d'ordre général nécessitant une intervention efficace de l'Etat, des élus et du tissu associatif pour la mise en œuvre d'un programme susceptible d'améliorer les conditions de vie dans la société et une problématique spécifique à chaque catégorie de personnes vivant dans la précarité et nécessitant une réponse adaptée à la particularité de leurs besoins.

L'objectif essentiel poursuivi par le traitement de la précarité est de garantir aux individus les plus vulnérables les conditions essentielles de la dignité humaine et de fournir un accompagnement visant leur insertion ou leur réinsertion dans le tissu social et économique.

La présente note expose les résultats de la réflexion et de l'expérience entreprises sur la wilaya de Casablanca. La démarche qui s'y est déroulée pourrait servir de guide méthodologique indiquant la progression à suivre dans les autres régions afin de résorber les différents aspects de la précarité.

Démarche

La démarche poursuivie a été ponctuée par 3 étapes :

1. Analyse théorique de la précarité

2. Démarche opérationnelle

- 2.1. Recensement par catégorie
- 2.2. Identification des cibles prioritaires

3. Programme de lutte contre la précarité

- 3.1. Mise à niveau de l'existant et création de capacités nouvelles
- 3.2. Standards des centres d'accueil
- 3.3. Types de prestation par catégorie
- 3.4. Montage financier

Analyse théorique de la précarité

La précarité ne présente pas un aspect homogène. L'analyse de ce phénomène a dégagé quatre champs distincts où se concentrent les risques de précarité sociale :

- les questions liées à l'enfance,
- les questions liées au logis,
- les questions liées à la santé,
- les questions liées à la délinquance.

Sur cette base, de chacun de ces champs dérivent des groupes vivant ou risquant de basculer dans la précarité. Douze ensembles ont été identifiés :

a. pour les problématiques liées à l'enfance :

- les enfants vivant en dehors de la structure parentale,
- les enfants non scolarisés,
- les enfants des rues ;

b. en matière de logis :

- les vagabonds,
- les mendiants nécessiteux,
- les aliénés sans-abri,
- les familles objet d'expulsion judiciaire ;

c. en matière de santé :

- les personnes handicapées,
- les vieillards démunis ;

d. pour la problématique de la délinquance :

- les enfants et jeunes délinquants,
- les ex-détenus sans ressources.

Ces groupes vivant dans la précarité ou risquant d'y basculer sont hétérogènes :

- certaines catégories nécessitent la mise en place d'un filet social d'urgence ;
- pour d'autres catégories, la réponse adéquate n'est pas un accueil immédiat et permanent dans des centres spécialisés, mais plutôt une veille sociale, une vigilance particulière sur le mode de la prévention des risques de basculement dans la précarité par l'écoute, l'insertion.

Démarche opérationnelle

1. Recensement par catégories

Cette phase représente une opération cruciale, car c'est par elle que l'Etat accède à la dimension du problème et donc détermine la direction et le volume de son action. Par conséquent, la qualité des chiffres et donc la qualité de la démarche doivent bénéficier des garanties nécessaires de crédibilité et de rigueur.

Le caractère méthodique du recensement est donc essentiel : la Wilaya de Casablanca a effectué un recensement fin des populations composant les groupes identifiés. Les moyens de toutes les provinces, préfectures et préfectures d'arrondissement ont été mis à contribution dans cette opération, qui a bénéficié d'une sensibilisation forte des agents et auxiliaires d'autorité. Cette mobilisation des autorités locales a permis de récolter rapidement des chiffres détaillés sur l'ensemble de la wilaya.

Résultats

La population non encadrée dans des structures sociales étatiques ou associatives et vivant dans la précarité ou risquant d'y basculer est évaluée à environ 71 000 personnes sur l'ensemble de la wilaya, soit environ 2 % de la population de l'agglomération.

Une estimation de la population précaire sur l'ensemble du Royaume pourrait être obtenue en extrapolant les chiffres de Casablanca sur la population urbaine totale, soit 2 % de 15 millions. Cela permettrait de prédire un total de 300 000 personnes vivant dans des conditions précaires.

En réalité, il est très probable que le chiffre de 300 000 soit largement surévalué, car Casablanca détient l'exclusivité par rapport aux autres agglomérations sur deux facteurs déterminants dans la production de précarité urbaine :

- l'agglomération de Casablanca est la seule au Maroc à concentrer la masse critique de population qui est la sienne, sachant que cette densité de population est corrélée à la densité de précarité ;
- l'agglomération de Casablanca est un centre urbain exerçant une attraction de l'exode rural sans équivalent dans le reste du Royaume.

Ces arguments suggèrent que les chiffres de Casablanca ne devraient pas être extrapolés linéairement sur le reste du Royaume.

Des recensements seront lancés dans les autres régions dès l'année 2005, afin de préciser le nombre de personnes en situation précaire.

Un tableau détaillant les chiffres de la wilaya de Casablanca est joint en annexe.

2. Identification de cibles prioritaires

Le recensement sur la wilaya de Casablanca a débouché sur environ 71 000 personnes appartenant aux différents groupes à risque identifiés dans l'analyse théorique.

Une sélection a été effectuée afin de concentrer l'action du programme sur les populations les plus vulnérables vivant dans des conditions de précarité.

Ainsi, les populations pour lesquelles le traitement est prioritaire représentent environ 46 000 personnes, soit, en extrapolant, environ 200 000 personnes sur l'ensemble du Royaume. Leur répartition par catégories est la suivante :

1. les jeunes sans abri, les enfants des rues
2. les enfants abandonnés
3. les femmes en situation de grande précarité
4. les mendiants et vagabonds
5. les ex-détenus sans ressources
6. les aliénés sans-abri
7. les personnes handicapées sans ressources
8. les personnes âgées démunies.

Toutefois, les chiffres doivent être interprétés avec discernement : la segmentation des populations précaires ciblées en catégories distinctes n'implique pas une homogénéité parfaite à l'intérieur d'une même catégorie. Certains facteurs, dont le recensement ne rend pas compte, ont un effet important sur la nature et le volume des prestations à fournir aux individus appartenant à une même catégorie.

A titre d'exemple, le fait de vivre dans une structure familiale ou non a des répercussions sensibles sur le traitement des handicapés : l'accueil et la prise en charge d'un handicapé physique peuvent se limiter à une garde de jour seulement, avec soins et animation, de manière à soulager les membres de sa famille durant la journée et leur permettre de s'adonner à une activité professionnelle et donc d'augmenter leur revenu. En revanche, si l'individu handicapé est indésirable dans sa famille ou s'il est abandonné, alors le centre devra l'accueillir pour une prise en charge totale et permanente.

Ainsi, le chiffre de 46 000 obtenu à Casablanca comme total de la population appartenant aux catégories prioritaires à traiter représente en réalité une limite supérieure. Il est très probable que le nombre de personnes pour lesquelles il faut mettre en place une prise en charge totale et permanente dans un centre social spécialisé soit bien inférieur à ce chiffre.

Par conséquent, l'objectif de mise en œuvre de 50 000 places dans des centres d'accueil est susceptible d'atténuer assez fortement l'acuité des formes les plus extrêmes de la précarité.

La ventilation des chiffres de Casablanca sur les catégories prioritaires et par provinces, préfectures et préfectures d'arrondissement ainsi qu'un spécimen de la fiche d'identification sont annexés à la présente note.

Programme de lutte contre la précarité

Le traitement de la problématique de la précarité passe par une mobilisation de l'Etat en synergie avec les collectivités locales et les associations pour assurer une prise en charge des populations les plus précaires, avec constamment un souci de réinsertion dans le tissu social et économique.

Le tissu associatif est riche de savoir-faire et de projets répondant de manière spécifique aux différentes catégories.

Ainsi, pour assurer un éventail le plus large possible des prestations et des types d'accueil destinés aux catégories ciblées, les associations seront soutenues et impliquées avec les collectivités locales dans un programme prioritaire pluriannuel de mise en place de centres sociaux sur l'ensemble des régions.

1. Mise à niveau de l'existant et création de capacités nouvelles

Pour la première année, le programme concentrera prioritairement ses ressources sur la mise à niveau des centres sociaux existants. Par la suite, le programme sera ouvert à l'extension des capacités et à la création de centres nouveaux.

La programmation de la mise à disposition de ces capacités sera effectuée à l'échelle régionale, dans le cadre de schémas directeurs régionaux discutés au niveau des gouverneurs des provinces et préfectures composant la région et basés sur un recensement fin des populations ciblées et des moyens existants.

Pour la mise à niveau comme pour la création de capacités nouvelles, le traitement à réserver aux différentes catégories a été analysé sur la base d'un dialogue et d'un échange intense avec plusieurs éléments parmi les plus dynamiques du tissu associatif impliqué dans les problématiques de la précarité. Cette collaboration a permis de dégager des normes et standards que devraient respecter les centres, aussi bien en matière de dimensions que d'équipement, de prestations ou de structures de gouvernance.

Ces normes et standards pourraient servir d'étalons indicatifs aux opérations de mise à niveau du programme de première année.

2. Standards des centres d'accueil

Les standards dégagés par l'observation des structures étatiques et des associations actives dans le domaine de la précarité sont les suivants :

- un dimensionnement du centre équivalent à environ 10 m² par bénéficiaire ;
- un coût de construction d'environ 3 000 Dh / m² ;
- un coût d'équipement d'environ 20 à 25 % du coût de construction ;
- soit un coût moyen de construction et d'équipement de centre estimé à 37 500 Dh par pensionnaire ;
- l'opération de mise à niveau des centres est estimée à un coût d'environ 20 % du coût moyen de construction et d'équipement, soit environ 7 500 Dh par pensionnaire ;
- une capacité d'environ 150 personnes par centre est d'usage courant ;

- des ressources humaines émanant du redéploiement de personnels étatiques ou des collectivités, du recrutement de certains personnels ou du bénévolat ;
- schéma de gouvernance : une direction – souvent pilotée par un fonctionnaire de l'Etat ou de la collectivité – et un conseil d'administration présidé par l'autorité locale et regroupant les associations actives et une représentation du personnel.

CENTRES POLYVALENTS ET CENTRES SPECIALISES

Dans un souci d'efficacité du programme, des idées de regroupements entre certaines catégories ont fait l'objet d'échanges avec des médecins, psychiatres, psychologues, des cadres sociaux et des responsables associatifs.

Sur cette base, 5 types de centres sociaux d'accueil ont été identifiés :

⇒ 3 centres polyvalents

1. les personnes handicapées et les personnes âgées sans ressources

La proximité de ces populations dans des espaces néanmoins réservés ne semble pas poser de risques particuliers. L'avantage est la mutualisation de l'encadrement médical largement sollicité pour les deux catégories.

2. les enfants abandonnés et les femmes en situation de précarité

Une proportion non négligeable de femmes en situation de grande difficulté est accompagnée de nourrissons. En regroupant les deux catégories, les moyens et prestations de soutien aux femmes en difficulté et aux enfants en bas âge seraient mutualisés. Par ailleurs, ces femmes en situation de précarité pourraient trouver dans le centre-même une occasion d'insertion professionnelle dans les métiers liés aux nourrissons et jeunes enfants.

3. les mendiants, vagabonds et ex-détenus sans ressources

Ces trois catégories procèdent d'une problématique similaire : l'absence de logis et la faiblesse économique. La démarche d'accompagnement prescrite pour ces trois catégories est donc similaire : accompagnement et insertion sociale et économique.

⇒ 2 centres spécialisés

1. les enfants des rues et les jeunes sans abri

La spécificité de la problématique des "enfants des rues" empêche un traitement regroupé avec d'autres catégories. Par ailleurs, les associatifs les plus expérimentés dans la question préconisent que la prestation en centre d'accueil soit précédée d'un important travail spécifique, en amont et sur le terrain auprès des populations-cibles, faute de quoi la mise en place des centres ne résoudrait pas durablement le problème.

2. les aliénés sans abri

Cette catégorie nécessite une prise en charge psychiatrique qui ne tolère aucun regroupement avec d'autres populations.

La mise en œuvre du programme de lutte contre la précarité sera soutenue par un programme de formation organisé au profit de personnels de l'Action Sociale répartis sur l'ensemble des provinces et préfectures du Royaume. Ce programme de formation fait l'objet d'une présentation complète avec cibles, contenu et modules, planning et organisation.

3. Types de prestation par catégorie

Pour les centres d'accueil des populations ciblées, des prestations minimales doivent être assurées. Les combinaisons présentées sont indicatives des standards dégagés à partir de l'observation de l'existant. Par exemple, une prestation d'hébergement doit être assortie de services de restauration, d'installations sanitaires, d'équipements de blanchisserie, de présence médicale ou paramédicale et d'installation de sécurité (anti-feu, etc.).

Sur cette base, le centre d'accueil enrichit la gamme de ses prestations grâce à ses partenariats avec le tissu associatif, en mobilisant les pouvoirs publics autour de projets spécifiques qui ne sauraient être standardisés : insertion professionnelle des personnes admises, projets éducatifs etc.

KITS INDICATIFS DES PRESTATIONS

- **Enfants et jeunes livrés à eux-mêmes :**

Hébergement, restauration, hygiène et blanchisserie, suivi pédiatrique et psychologique, éducation, soutien scolaire, sport et loisirs, sécurité.



- **Nourrissons et femmes en grande difficulté, vagabonds, mendiants et sans-abri :**

Hébergement avec structures spéciales pour les femmes accompagnées de nourrissons, restauration, hygiène et blanchisserie, suivi médical, animation et sécurité.



- **Vieillards démunis et handicapés moteurs, aliénés :**

Conception des structures et de l'espace adaptée aux handicaps moteurs (ascenseurs, pentes, etc.), suivi médical spécialisé, hébergement, restauration, hygiène et blanchisserie, animation et sécurité.



4. Montage financier

Sur la base d'une dotation de 2 milliards de Dh pour le programme de lutte contre la précarité et selon les standards dégagés, le scénario de réalisation suivant peut être envisagé :

Type de centre	Catégories-cibles correspondantes	Nombre de personnes de la catégorie dans la wilaya de Casablanca		Capacités totales à prévoir pour ce type de centre d'accueil sur l'ensemble du Royaume (extrapolation des chiffres de Casablanca)		Soit, en termes de capacités à mettre en place au titre du programme prioritaire	Coût de construction et d'aménagement	Coût d'équipement (en MDh)	Coût global (en MDh)	Taux d'encadrement recommandé
Centre d'accueil pour handicapés et personnes âgées	Personnes âgées sans ressources	11 536	17 606	49 842	76 068	19 238	577	144	721	1 encadrant pour 2 pensionnaires du centre
	Personnes handicapées sans ressources	6 070		26 226						
Centre d'accueil pour enfants abandonnés et femmes en grande difficulté	Femmes en situation de précarité	11 166	11 725	48 243	50 659	12 812	384	96	480	1 encadrant pour 2 pensionnaires du centre
	Enfants abandonnés	559		2 415						
Centre d'accueil pour sans-abri	Mendiants et vagabonds	6 422	9 020	27 747	39 972	9 856	296	74	370	1 encadrant pour 5 pensionnaires du centre
	Ex-détenus sans ressources	2 598		11 225						
Centre d'accueil pour aliénés sans abri	Aliénés errants	2 498	2 498	10 793	10 793	2 730	82	20	102	1 encadrant pour 2 pensionnaires du centre
Centre d'accueil pour enfants des rues	Enfants des rues et jeunes sans abri	4 910	4 910	21 214	21 214	5 365	161	40	201	1 encadrant pour 2 pensionnaires du centre
	Total	45 759			197 705	50 000	1 500	375	1 875	

Remarques

Sur le scénario présenté :

- les besoins en capacité proviennent d'une projection de la population-cible de la région Casablanca sur l'ensemble de la population urbaine marocaine. Le mode de calcul étant une extrapolation linéaire ;
- le nombre et le type de structures sont à adapter aux besoins spécifiques des différentes régions ;
- le personnel serait sélectionné dans le cadre du redéploiement ou du recrutement.

Sur les frais de fonctionnement et les frais de mise à niveau :

- selon l'observation des associations et structures étatiques œuvrant dans le domaine, les frais de fonctionnement s'élèveraient à une moyenne comprise entre 15 000 et 18 000 Dh par pensionnaire et par an ;
- le financement du fonctionnement des centres sociaux doit faire l'objet d'une évaluation au cas par cas, afin de réaliser des montages financiers répondant au souci de viabilité des activités du centre ; l'objectif sera de permettre au centre de garantir un fonctionnement normal à partir de ses ressources ordinaires ;
- à l'initiative de sa direction, le centre pourra par ailleurs s'ingénier à mobiliser des fonds par le biais de partenariats avec l'Etat, les collectivités et le tissu associatif ; le mécénat et les dons privés pourront également renforcer les ressources des centres qui parviennent à les attirer ;
- pour la mise à niveau, l'hypothèse de 7 500 Dh par personne est satisfaisante : elle revient à injecter dans un centre de 150 personnes une enveloppe de 1,125 MDh, ce qui correspond aux ordres de grandeur obtenus lors de l'observation des structures existantes.



Annexes

Annexe 1

**Descriptif des prestations indiquées et correspondance
avec les logos utilisés**

Annexe 2

Tables des données de Casablanca

Annexe 3

**Spécimen de fiche individuelle de recensement
des populations ciblées par le programme**

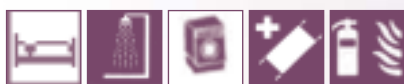
Annexe 4

**Spécimen de questionnaire d'évaluation des besoins
de mise à niveau de l'existant**

Annexe 1

**Descriptif des prestations indiquées
et correspondance
avec les logos utilisés**

Fiche de correspondance entre les prestations et les cryptogrammes utilisés



Hébergement

L'hébergement n'est pas une prestation automatique des centres d'accueil. Elle dépend de la problématique particulière de l'individu qui recourt aux services du centre.

L'hébergement peut être de courte durée (une à quelques nuits), comme il peut se prolonger ou devenir permanent (personnes âgées démunies, par exemple).

Dans les deux cas, les services à assurer en cas d'hébergement seraient :

- **literie** : matelas, oreillers, couvertures, chauffage, aération, détermination du nombre adéquat de lits par dortoir en fonction des populations hébergées ;
- **sanitaire et hygiène corporelle** : salles d'eau, douches, capacités suffisantes de chauffage de l'eau, équipements de blanchisserie ;
- **prévention et sécurité** : accès aux services médicaux et permanence paramédicale, installation anti-incendie.



Restauration

- matériel de froid
- matériel de cuisson
- équipements et ustensiles de cuisine



Loisirs et animation

- jouets pour enfants
- aires de jeux et de pratique sportive
- matériel d'animation et de projection audiovisuelle



Education *in situ* et/ou soutien scolaire

- salles de classe équipées de tableau noir, chaises et tables
- matériels multimédia : ordinateurs, imprimantes, connexion web



Suivi médical

- présence médicale et paramédicale de base



Spécificités

- pour les centres recevant des nourrissons et enfants en bas âge, il est nécessaire de rajouter des services spécifiques : literie pour enfants, accès aux services pédiatriques, régulation de la température, etc.
- pour les centres fréquentés par des handicapés physiques, certains aménagements doivent être prévus : pentes, ascenseurs, accès des chaises roulantes, etc.

Annexe 2

Tables du recensement des populations souffrant de précarité sur la wilaya du Grand Casablanca

Tables du recensement des populations souffrant de précarité sur la wilaya du Grand Casablanca*

ventilées par catégories génériques, par catégories ciblées pour le programme prioritaire et par provinces, préfectures et préfectures d'arrondissement.

Catégorie	Nouaceur	Moulay Rachid	Ben M'Sick	El Fida Mers Sultan	Sidi Bernoussi	Casa Anfa	Hay Hassani	Ain Chock	Mediouna	Ain Sebba Hay Mohammadi	Mohammedia	Total général
Population	234 289	369 984	274 663	310 059	417 353	469 054	319 570	239 606	119 357	407 305	310 121	3 471 781
TOTAL DE LA POPULATION FRAGILE												
Enfants abandonnés	1	56	24	21	101	113	14	15	27	77	110	559
Enfants des rues et jeunes sans abri	4	270	118	374	584	610	335	60	988	533	1 034	4 910
Femmes en situation de précarité	760	512	213	752	1 148	1 494	403	530	1 881	821	2 652	11 166
Mendiants et vagabonds	48	303	123	497	402	982	274	1 580	616	858	739	6 422
Alliés sans abri	22	235	298	301	337	279	132	105	130	144	415	2 498
Personnes handicapées	150	692	642	481	526	645	423	235	368	524	1 384	6 070
Personnes âgées sans ressources	2 200	568	215	336	981	1 624	1 387	175	601	1 034	2 415	11 536
Ex-détenus sans ressources	0	929	102	239	230	291	92	45	97	267	306	2 598
Total	3 185	3 565	1 735	3 001	4 309	6 038	3 060	2 745	4 708	4 358	9 055	45 759
												1,3 %

* Chiffres issus d'un recensement effectué sur la wilaya du Grand Casablanca en novembre 2004

Wilaya du Grand Casablanca			
Population : 3 471 761			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la wilaya	% par rapport à la population totale de la wilaya
Personnes âgées sans ressources	11 536	25 %	0,3 %
Femmes en situation de précarité	11 166	24 %	0,3 %
Mendiants et vagabonds	6 422	14 %	0,2 %
Handicapés physiques sans ressources	6 070	13 %	0,2 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	4 910	11 %	0,1 %
Ex-détenus sans ressources	2 598	6 %	0,1 %
Personnes handicapées mentales sans ressources	2 498	5 %	0,1 %
Enfants abandonnés	559	1 %	0,0 %
Total	45 759	99 %	1,3 %

Casablanca - Anfa			
Population : 469 054			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la wilaya	% par rapport à la population totale de la wilaya
Personnes âgées sans ressources	1 624	27 %	0,3 %
Femmes en situation de précarité	1 494	25 %	0,3 %
Mendiants et vagabonds	982	16 %	0,2 %
Handicapés physiques sans ressources	645	11 %	0,1 %
Ex-détenus sans ressources	291	5 %	0,1 %
Personnes handicapées mentales sans ressources	279	5 %	0,1 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	610	10 %	0,1 %
Total	6 038	100 %	1,3 %
Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya		13 %	

El Fida-Mers Sultan			
Population : 310 059			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la préfecture	% par rapport à la population totale de la préfecture
Femmes en situation de précarité	752	25 %	0,2 %
Mendiants et vagabonds	497	17 %	0,2 %
Handicapés physiques sans ressources	481	16 %	0,2 %
Personnes âgées sans ressources	336	11 %	0,1 %
Personnes handicapées mentales sans ressources	301	10 %	0,1 %
Ex-détenus sans ressources	239	8 %	0,1 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	374	12 %	0,1 %
Enfants abandonnés	21	1 %	1,0 %
Total	3 001	100 %	1,0 %
Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya		6 %	

Hay Hassani			
Population : 319 570			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la préfecture	% par rapport à la population totale de la préfecture
Personnes âgées sans ressources	1 387	45 %	0,4 %
Handicapés physiques sans ressources	423	14 %	0,1 %
Femmes en situation de précarité	403	13 %	0,1 %
Mendiants et vagabonds	274	9 %	0,1 %
Personnes handicapées mentales sans ressources	132	4 %	0,0 %
Ex-détenus sans ressources	92	3 %	0,0 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	335	11 %	0,1 %
Enfants abandonnés	14	0 %	0,0 %
Total	3 060	100 %	1,0 %
Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya		7 %	

Aïn Sebaâ - Hay Mohammedi			
Population : 407 305			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la préfecture	% par rapport à la population totale de la préfecture
Personnes âgées sans ressources	1 034	24 %	0,3 %
Mendiants et vagabonds	858	20 %	0,2 %
Femmes en situation de précarité	821	19 %	0,2 %
Handicapés physiques sans ressources	524	12 %	0,1 %
Ex-détenus sans ressources	267	6 %	0,1 %
Personnes handicapées mentales sans ressources	244	6 %	0,1 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	533	12 %	0,1 %
Enfants abandonnés	77	2 %	0,0 %
Total	4 358	100 %	1,1 %
Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya		9,4 %	

Moulay Rachid			
Population : 369 984			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la préfecture	% par rapport à la population totale de la préfecture
Ex-détenus sans ressources	929	26 %	0,3 %
Handicapés physiques sans ressources	692	19 %	0,2 %
Personnes âgées sans ressources	568	16 %	0,2 %
Femmes en situation de précarité	512	14 %	0,1 %
Mendiants et vagabonds	303	8 %	0,1 %
Personnes handicapées mentales sans ressources	235	7 %	0,1 %
Enfants abandonnés	56	2 %	0,0 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	270	8 %	0,1 %
Total	3 565	100 %	1,0 %

Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya	8 %
---	------------

Ben M'Sick			
Population : 274 663			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la préfecture	% par rapport à la population totale de la préfecture
Handicapés physiques sans ressources	642	37 %	0,2 %
Handicapés mentaux sans ressources	298	17 %	0,1 %
Personnes âgées sans ressources	215	12 %	0,1 %
Femmes en situation de précarité	213	12 %	0,1 %
Mendiants et vagabonds	123	7 %	0,0 %
Ex-détenus sans ressources	102	6 %	0,0 %
Enfants abandonnés	24	1 %	0,0 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	118	7 %	0,0 %
Total	1 735	100 %	0,6 %

Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya	4 %
---	------------

Sidi Bernoussi			
Population : 417 353			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la préfecture	% par rapport à la population totale de la préfecture
Femmes en situation de précarité	1 148	27 %	0,3 %
Personnes âgées sans ressources	981	23 %	0,2 %
Handicapés physiques sans ressources	526	12 %	0,1 %
Mendiants et vagabonds	402	9 %	0,1 %
Ex-détenus sans ressources	230	5 %	0,1 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	584	14 %	0,1 %
Enfants abandonnés	101	2 %	0,0 %
Total	4 309	100 %	1 %
Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya		9 %	

Aïn Chock			
Population : 239 606			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la préfecture	% par rapport à la population totale de la préfecture
Mendiants et vagabonds	1 580	58 %	1 %
Femmes en situation de précarité	530	19 %	0 %
Handicapés physiques sans ressources	235	9 %	0 %
Personnes âgées sans ressources	175	6 %	0 %
Personnes handicapées mentales sans ressources	105	4 %	0 %
Ex-détenus sans ressources	45	2 %	0 %
Enfants abandonnés	15	1 %	0 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	60	2 %	0 %
Total	2 745	100 %	1 %
Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya		6 %	

Mohammadia			
Population : 310 121			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la préfecture	% par rapport à la population totale de la préfecture
Handicapés physiques sans ressources	1 384	15 %	0,4 %
Femmes en situation de précarité	2 652	29 %	0,9 %
Personnes âgées sans ressources	2 415	27 %	0,8 %
Mendiants et vagabonds	739	8 %	0,2 %
Personnes handicapées mentales sans ressources	415	5 %	0,1 %
Ex-détenus sans ressources	306	3 %	0,1 %
Enfants abandonnés	110	1 %	0,0 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	1 034	11 %	0,3 %
Total	9 055	100 %	2,9 %

<i>Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya</i>	20 %
--	-------------

Mediouna			
Population : 119 357			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la province	% par rapport à la population totale de la province
Femmes en situation de précarité	1 881	40 %	2 %
Mendiants et vagabonds	616	13 %	1 %
Personnes âgées sans ressources	601	13 %	1 %
Handicapés physiques sans ressources	368	8 %	0 %
Personnes handicapées mentales sans ressources	130	3 %	0 %
Ex-détenus sans ressources	97	2 %	0 %
Enfants abandonnés	27	1 %	0 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	988	21 %	1 %
Total	4 708	100 %	4 %

Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya	10 %
---	-------------

Nouaceur			
Population : 234 289			
	Total de la population fragile	% par rapport à la population précaire de la province	% par rapport à la population totale de la province
Personnes âgées sans ressources	2 200	69 %	0,9 %
Femmes en situation de précarité	760	24 %	0,3 %
Handicapés physiques sans ressources	150	5 %	0,1 %
Mendiants et vagabonds	48	2 %	0,0 %
Personnes handicapées mentales sans ressources	22	1 %	0,0 %
Enfants abandonnés	1	0 %	0,0 %
Enfants des rues et jeunes sans abri	4	0 %	0,0 %
Ex-détenus sans ressources	0	0 %	0,0 %
Total	3 185	100 %	1,4 %

Poids de la préfecture dans la problématique de la précarité sur l'ensemble de la wilaya	7 %
---	------------



Annexe 3

Spécimen de fiche individuelle de recensement des populations ciblées par le programme

Spécimen de fiche individuelle

Identification géographique

Préfecture/Province :
Commune :
Douar :
District :
Arrondissement : Quartier :
Prénom et nom du moqadem :

Catégorie des populations fragiles

Enfants abandonnés
Enfants des rues et jeunes sans abri
Femmes en situation de précarité
Mendiants et vagabonds
Aliénés sans abri
Personnes handicapées sans ressources
Personnes âgées sans ressources
Ex-détenus sans ressources
Autres (à préciser)

Etat civil

Prénom et nom :
Date et lieu de naissance :
N° CIN :
Adresse :

Caractéristique socio-démographique

Sexe : Masculin Féminin
Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf (ve)
Rapport familial : Normal Conflictuel
Niveau d'instruction : Aucun Msid Primaire Secondaire
Activité : Oui Non
Types d'activité : Formel Informel

Dépenses mensuelles de l'identité en Dh :

Moins de 500 Dh Moins de 1 000 Dh
Moins de 1 500 Dh Moins de 2 000 Dh

Sexe	0 à 6 ans	7 à 18 ans	19 à 60 ans	Plus de 60 ans	Total
Masculin					
Féminin					



Annexe 4

Spécimen de questionnaire d'évaluation des besoins de mise à niveau

Spécimen de questionnaire d'évaluation des besoins de mise à niveau

Un questionnaire est à remplir pour chaque structure identifiée

Ce recensement concerne les structures d'accueil temporaire ou permanent des personnes en difficulté sociale : femmes, jeunes ou enfants en situation difficile ; personnes handicapées sans ressources ; personnes âgées sans ressources ; personnes sans abri...

Identification

Région :
Province / Préfecture :
Commune : urbaine rurale
Code géographique national de la commune :
Nom de la structure :
Organisme responsable de la structure :
• Département étatique :
• Association :
• Privé :
• Autre :

Population-cible

Enfants abandonnés
Enfants des rues et jeunes sans-abri
Femmes en situation de précarité
Mendiants et vagabonds
Aliénés sans abri
Personnes handicapées sans ressources
Personnes âgées sans ressources
Ex-détenus sans ressources
Autres (à préciser)

Capacité d'accueil

Nombre total des bénéficiaires

Nature des prestations

Accueil permanent Accueil temporaire
Scolarisation Réinsertion scolaire Education non formelle
Initiation et formation professionnelle Insertion socio-économique
Alphabétisation Réintégration familiale Prise en charge médicale et sociale
Conseil et orientation juridique et sociale
Autres (à préciser)



Ressources humaines (en chiffres)

- Personnel administratif
- Personnel technique
- Personnel de service

Budget annuel Dh

- Part du fonctionnement : Dh
- Part de l'équipement : Dh

Source de financement

- Etat
- Collectivités locales
- Mécénat
- Association
- Coopération internationale
- Autres (à préciser)

Coût de la prise en charge individuel annuel Dh

Besoins de mise à niveau

Aménagement ou extension/coût estimatif :

Equipements à acquérir/coût estimatif :

Encadrement à ajouter :

- Personnel administratif
- Personnel technique
- Personnel de service

Fonctionnement type/coût estimatif annuel :

Observations

.....
.....
.....
.....

Création de nouvelles structures par région

Région de

Un seul questionnaire à remplir pour l'ensemble de la région

Estimation chiffrée de la population-cible ne bénéficiant d'aucune prestation par catégorie (hors structures d'accueil)

Enfants abandonnés

Enfants des rues et jeunes sans-abri

Adultes sans-abri

Mendiants et vagabonds

Aliénés errants

Personnes handicapées

Personnes âgées sans ressources

Ex-détenus sans ressources

Autres

Structures à créer

Nature de la structure	Capacité d'accueil	Coût terrain	Coût construction	Coût équipement	Coût global	Personnel administratif	Personnel technique	Personnel de service
Centre d'accueil pour handicapés et personnes âgées								
Centre d'accueil pour enfants abandonnés et femmes en grande difficulté								
Centre d'accueil et de réinsertion pour enfants et jeunes sans abri								
Centre d'accueil pour sans-abri								
Centre d'accueil pour aliénés errants								